



## Traité Békhrot

### Michna 5 - Chapitre 6

נִפְגָּם הַזּוֹבֵן,  
אוֹ עֲרֵיה שֶׁל בְּקָבָה בַּמִּקְדְּשִׁים,  
נִפְגָּם הַזּוֹבֵן מִן הַעֲצָם,  
אֶבֶל לֹא מִן הַפְּרָקָן,  
אוֹ שְׁבִיָּה רָאשֵׁה הַזּוֹבֵן מִפְּצִיל עֲצָם,  
אוֹ שִׁישׁ בָּשָׂר بֵּין חֲלֵיא לְחֲלֵיא מְלָא אַכְבָּעַ:

[La michna détaille des défauts supplémentaires qui permettent l'abattage des animaux premiers-nés : Si]la pochette [zovane][dans laquelle les organes génitaux du premier-né sont cachés, ou si]les organes génitaux d'un[animal sacrificiel femelle], étaient endommagés[et manquants ; si]la queue a été endommagée à partir du coccyx, mais pas[si elle a été endommagée]à partir de l'articulation,(c'est-à-dire l'une des articulations entre les vertèbres, car elle guérit) ; ou[dans le cas]où l'extrémité de la queue est fendue,[c'est-à-dire que]la peau et la chair ont été enlevées et que l'os est resté[exposé] ; ou[dans le cas]où il y a une largeur de doigt complète de chair entre une articulation et une autre articulation ; [ce sont tous des défauts].



### Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)